

Réunion du 26 mai 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN

Procurat
ion(s) :

Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Jean-Philippe MAURER ayant donné pouvoir à Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER

Excusé(s) :

Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Pierre BERTRAND

N° CG/2014/15 -

- Coopération transfrontalière, européenne et internationale 211

Bourse service civique en Allemagne - Dispositif pour faciliter l'accès de jeunes Bas-Rhinois au service civique en Allemagne

Sur proposition de la commission de la coopération transfrontalière et décentralisée et de la commission de la jeunesse, le Conseil Général :

- décide la mise en place d'un dispositif départemental visant à faciliter l'accès effectif des jeunes Bas-rhinois au service civique allemand (Bundesfreiwilligendienst) ;

- dans ce cadre, approuve les modalités de recrutement et d'accompagnement des volontaires ainsi que la mise en place d'une bourse de 400 € à caractère unique, allouée selon les critères tels que définis dans l'annexe jointe à la présente délibération ;

- approuve l'affectation d'un budget de 4 000 € pour l'année 2014 permettant d'allouer une indemnité de 400 € par volontaire, dans la limite de 10 bourses par an.

Il donne par ailleurs délégation à la commission permanente pour attribuer les aides financières dans le cadre de ce dispositif, au vu des critères d'attribution qu'il a définis, joints en annexe , dans la limite du budget précité.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

